

ASSOCIATIONS, QUELLES OBLIGATIONS LÉGALES ?


ORGANISATEUR : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OISE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation

 Gratuit

 2h

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les associations loi 1901 ne sont pas exemptes de contraintes administratives et légales. Assemblée générale, cotisations, comptabilité : quelles sont les obligations en matière de gestion d'une association après sa création ?

Au programme :

- Le bureau
- Le conseil d'administration
- Le représentant légal
- Les membres de l'association
- La cotisation
- Le registre légal
 - L'assemblée générale annuelle
- L'établissement et la publication des comptes annuels

Format webinaire – le lien de la visioconférence est donné lors de la confirmation d'inscription (au plus tard la veille de la formation)





Formation organisée par la MCA de Creil en partenariat avec l'URACEN et animée par la Ligue de l'enseignement de l'Oise

DATE(S) DE LA FORMATION



22 juin 2021

18H00-20H00

POUR S'INSCRIRE

-  03 44 48 16 81
-  ligia.bolivar@laligue60.fr
-  <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQ...>
-  <https://formations-benevoles-hautsdefran...>

STRUCTURE FORMATRICE

-  Ligue de l'enseignement de l'Oise
-  Voir la présentation de cette structure

ASSOCIATIONS, QUELLES OBLIGATIONS LÉGALES ?